

**L'Ordre des ingénieurs du Québec salue la volonté gouvernementale
de réviser la *Loi sur les ingénieurs***

Montréal, le 12 juin 2018 – L'Ordre des ingénieurs du Québec accueille favorablement le Projet de loi n° 401 présenté par la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, Mme Lise Thériault, qui prévoit, entre autres, de moderniser la *Loi sur les ingénieurs*. Il s'agit d'une demande maintes fois répétée par l'Ordre au cours des dernières années et qui a fait l'objet d'interventions récentes de la part de l'actuelle présidente, Mme Kathy Baig, ing., FIC, MBA.

La *Loi sur les ingénieurs*, adoptée en 1964, encadre essentiellement les domaines traditionnels du génie (civil, mécanique, électrique et chimique) et n'a fait l'objet d'aucune refonte majeure depuis plus de 50 ans. Or, alors que le Québec se positionne comme un leader dans le secteur de l'intelligence artificielle, la révision de la *Loi sur les ingénieurs* s'impose plus que jamais. En effet, les génies récents ou émergents, dont le génie informatique, échappent à la juridiction de l'Ordre des ingénieurs du Québec et à sa capacité d'assumer son rôle de protection du public.

« Il est temps que le champ d'exercice de la profession d'ingénieur soit revu afin qu'il reflète l'évolution des technologies et de la profession à ce jour, et permette d'anticiper les enjeux de protection du public auxquels nous devons faire face dans le futur », explique la présidente, Mme Kathy Baig, ing., FIC, MBA. L'Ordre des ingénieurs du Québec s'appuie également sur un récent sondage mené auprès de ses 63 000 membres, où 87 % des répondants ont signifié que la modernisation de la *Loi sur les ingénieurs* est nécessaire, voire urgente.

Le Projet de loi n° 401 déposé ce matin sera examiné par l'Ordre des ingénieurs du Québec au cours des prochaines semaines, en préparation pour l'adoption d'une nouvelle *Loi sur les ingénieurs* lors de la prochaine législature.

À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe quelque 63 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre se veut une référence en matière de professionnalisme et d'excellence en génie et un organisme rassembleur. Il a pour mission d'assurer la protection du public en agissant afin que les ingénieurs servent la société avec professionnalisme, conformité et intégrité dans l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site www.oiq.qc.ca.

Pour connaître rapidement les nouvelles de l'Ordre, joignez-vous à ses communautés virtuelles :

- Facebook www.facebook.com/oiq.qc.ca
- Twitter <https://twitter.com/OIQ>
- LinkedIn <http://bit.ly/LinkedInOIQ>
- YouTube <http://bit.ly/YoutubeOIQ>

– 30 –

Mme Kathy Baig est disponible pour entrevues.

Source : Aline Vandermeer
Conseillère en communication
Ordre des ingénieurs du Québec
Cell. : 514 441-3697